

Image not found or type unknown



## Agence immobilière en liquidation judiciaire

Par **LoraLaura**, le **10/01/2024** à **14:12**

Bonjour,

Nous avons signé le compromis de vente pour acheter une maison début novembre. Environ 2 semaines après nous apprenons que l'agence immobilière qui nous a vendu cette maison ferme pour liquidation judiciaire. Nous signons la semaine prochaine l'achat de la maison chez le notaire et je voulais savoir si nous étions obligé de payer les frais d'agence ? (Qui sont à la charge acquéreurs donc pour nous). Le notaire nous dit que oui ... d'avance merci de votre aide ! Belle journée

Par **Visiteur**, le **10/01/2024** à **15:04**

Bonjour,

Vous êtes engagé, vous ne pouvez pas échapper à cette commission.